Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Ministère chargé de l'environnement

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Article R. 122-3 du code de l'environnement

cerfa
N° 14734*02

Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection de l'environnement

Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'administration

Date de réception :	Dossier complet le :	N° d'enregistrement :
31/01/2014	11/03/2014	F09314P0031

1. Intitulé du projet

Aménagement entrée de ville de Lambesc, Boulevard Badonviller Phase II

2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

2.1 Personne physique

Nom Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale : Communauté du Pays d'Aix

Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale : Madame Marise JOISSAINS-MASINI

RCS / SIRET : I 241 I 300 I 276 I 000 I 29 I

Forme juridique : Communauté d'agglomération

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
6° Infrastructures routières, d) Toutes routes d'une longueur inférieure à 3 kilomètres.	Route d'une longueur de 400m.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1

4.1 Nature du projet

Réduction de la voie à 5.5mde large. Mise en place d'une zone à 30km/h avec 2 plateaux traversant. Aménagements de place de parking. Création d'une piste cyclable en amont de la zone à 30km/h. Mise en valeur de la chapelle St Roch et de l'oratoire avec un traitement en dallage pierre et un aménagement paysager. Réalisation du réseau pluvial sur une portion de la route.

DREAL PACA
N°
Arrivé le :
1 MARS 2014
Direction DREAL
SBEP
TELAC
Projet de réponse | Eléments de réponse | Attribution | Information

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire

4.2 Objectifs du projet

Requalifier et sécuriser les voies avec la mise en place de modes doux (trottoirs, pistes cyclables...),
Améliorer les conditions de circulation des différents usagers et la sécurité du secteur,
Garantir le confort et la sécurité des usagers tous modes confondus et notamment assurer de bonnes conditions de visibilité au droit des cheminements, des traversées piétonnes et des sorties privatives
Assurer l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite,
Assurer la signalisation horizontale et verticale,
Créer des aires d'arrêt de bus en pleine voie,
Assurer le stationnement des véhicules de façon normalisée,
Evacuer les eaux pluviales,
Reprendre le réseau d'éclairage public,
Améliorer l'aspect architectural et paysager des accotements et des espaces résiduels,

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase de réalisation

Les travaux prévus pour une durée de 6 mois seront séquencés en 3 phases:

- Réalisation des terrassements et mise en place des réseaux EP et d'éclairage public,
- Réalisation des espaces verts et des bordures,
- Pose d'un nouveau tapis d'enrobé après rabotage.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le trafic prévu sur la route après réalisation des travaux d'aménagement restera similaire au trafic actuel.
Les modes doux seront valorisés.

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire

4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?
La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s)

Avis de l'Architecte des Bâtiments de France : la Communauté du Pays d'Aix s'engage à consulter l'ABF en charge du secteur et à respecter les prescriptions qu'il pourra émettre afin de préserver les perceptions paysagères et l'état de conservation des monuments historiques présents sur le secteur.

4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli

Aucune

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération – préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur
Longueur :,	400ml
largeur moyenne,	12ml
places de parking	50

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s) boulevard Badonviller 13410 LAMBESC

Coordonnées géographiques **Long.** _____ **Lat.** ____

Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32° ; 41° et 42° :

Point de départ : **Long.** 43 ° 39 ' 19.82 " N **Lat.** 5 °15' 25.98 "E

Point d'arrivée : **Long.** 43 ° 39 ' 26.28 " N **Lat.** 5 °15' 17.22 "E

Communes *traversées* :

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? **Non**

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ? **Oui** **Non**

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ? **Oui**

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

L'aménagement du Boulevard Badonviller est décomposé en 2 phases:

- 1ere : du centre-ville au chemin de Bidaine
- La seconde : du chemin de Bidaine jusqu'à l'entrée de la résidence de logements sociaux Logirem les « Estagnols »,

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

5.1 Occupation des sols
Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

Usage actuel du sol : voirie routière existante RD 917 rétrocédé à la commune

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ? **Non**

Si oui, intitulé et date d'approbation :
Précisez le ou les réglements applicables à la zone du projet

Pour les rubriques 33° à 37° le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ? **Oui** **Non**

5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :
Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	
en zone de montagne ?	☐	☒	
sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	☐	☒	
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☐	☒	

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	☐	☒	
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☒	☐	Programme d'Action de Prévention des Inondations "Touloubre" >> état : conventionné
dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	
dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	☐	☒	
dans un site inscrit ou classé ?	☐	☒	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	**Oui**	**Non**	**Lequel et à quelle distance ?**
d'un site Natura 2000 ?	☒	☐	Directive oiseaux "Garrigues de Lançon et chaines alentour FR 93 100 69 à 800ml
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?	☐	☒	

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?
Veuillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? *Appréciez sommairement l'impact potentiel*
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	☐	☒	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☒	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☒	☐	Quasi équilibre déblai / remblai Apport de GNT ponctuellement pour obtenir le niveau du projet
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☒	Aménagement paysager et de voirie en surface
	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	☐	☒	Aménagement paysager et de voirie en surface

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire

	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☒	Aménagement paysager et de voirie en surface
Risques et nuisances	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	Aménagement paysager et de voirie en surface
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☐	☒	Aménagement paysager et de voirie en surface
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	Aménagement paysager et de voirie en surface
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒	
Commodités de voisinage	Est-il source de bruit ?	☒	☐	Oui en phase chantier. En phase exploitation, le passage en zone 30km/h garanti une diminution des nuisances sonores
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☒	Aménagement paysager et de voirie en surface
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des vibrations ?	☒	☐	Uniquement en phase chantier
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☒	

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire

	En gendre-t-il des émissions lumineuses? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐ ☐	☒ ☒	Remplacement des candélabres existants
Pollutions	En gendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?	☐	☒	Aménagement paysager et de voirie en surface
	En gendre-t-il des rejets hydrauliques ? Si oui, dans quel milieu ?	☒	☐	Assainissement pluvial. Collecte puis rejet dans un thalweg puis le Boulery en aval
	En gendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☒	☐	En phase chantier uniquement, lors du rabotage de la chaussée
Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	Intégration des préconisations du CAUE par rapport à la chapelle St Roch et à l'oratoire par un traitement végétal et un dallage pierre
	En gendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?	☐	☒	

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?

Oui ☐ **Non** X Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui ☐ **Non** X Si oui, décrivez lesquels :

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Il ne semble pas nécessaire de réaliser une étude d'impact sachant que le projet ne change pas la situation existante. Le traitement de sol est similaire. Actuellement on a de l'enrobé, le projet prévoit aussi de l'enrobé, du béton désactivé et un dallage pierre. Il y est intégré des espaces verts.

Hydrauliquement et hydrologiquement, le ruissellement actuel d'eaux pluviales dirige les eaux vers des fossés longitudinaux. Dans le cadre du projet, la collecte se fera par des avaloirs et des canalisations pour rejoindre le rejet au milieu naturel actuel : le thalweg.

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

	Objet	
1	L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - **non publiée** ;	☒
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	☒
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	☒
4	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques *5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42°* un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	☒
5	**Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques *5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° :*** plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	☐

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à Aix en Provence le. 28.01.2014

Signature

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire